



Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à seize heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Michel CHAVOT (jusqu'à 17h44)
M. Frédéric MARASCIA
M. Abdoukader ATTEYE (pouvoir à M. David MARTI jusqu'à 17h30)
Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. Lionel DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY jusqu'à 17h55)
M. Bernard DURAND (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
M. Jean-Yves VERNOCHE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. Georges LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme Marie MORAND (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. Philippe PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. Marc REPY (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Pascale FALLOURD

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	4
1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 1 ^{er} octobre 2020	4
2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	4
3. Lignes directrices de gestion 2021-2026	5
4. Comité des Œuvres Sociales - Convention financière 2021 - Autorisation de signature	5
5. Entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Sud de la Côte chalonaise - Convention constitutive - Autorisation de signature	6
II - QUESTIONS FINANCIÈRES	7
1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	7
2. Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative	7
3. Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative	7
4. Budget annexe Ecomusée - Vote d'une décision modificative	7
5. AP/CP Rénovation des réseaux d'eau potable - Ajustement de l'échéancier	14
6. AP/CP Barrages Captages - Ajustement de l'échéancier	14
7. AP/CP Aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier	14
8. AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier	14
9. AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement de l'échéancier	14
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	16
1. Mission d'accompagnement du CAUE pour le schéma de développement de Sanvignes-les-Mines - Convention financière	16
2. Avis du conseil communautaire sur le projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Saône-et-Loire pour la période 2020-2026	17
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	19
1. SEM Val de Bourgogne - Approbation du rapport 2019	19
2. SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Approbation du rapport 2019	19
3. Montceau-les-Mines - ZA Le Prélou - Vente de terrains à la SCI CAP INVEST NLHT pour l'implantation d'un centre d'exploitation ENEDIS	19
4. Montceau-les-Mines - 5, rue de la Loge - Vente d'un terrain en nature d'espace enherbé à un particulier pour implantation d'une activité artisanale de type garage	19
5. Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit - Choix du mode de gestion	20
6. Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) Convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPLAAD - Avenant n° 1 - Autorisation de signature	24
7. IUT - Campus des métiers et qualifications - Subvention équipement village apprenant et convention d'application	25
8. Filière AES - Centre universitaire Condorcet - Attribution de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature	25
9. Pacte territorial pour l'économie de proximité avec la Région Bourgogne Franche-Comté - Convention de partenariat pour le fonds régional d'avances remboursables - Avenant n° 1 - Autorisation de signature	27
10. Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise de la CUCM - Modification - Autorisation de signature	28
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	29

1. Politique de la ville - Étude départementale « Mieux connaître pour lutter contre l'invisibilité des femmes dans les quartiers prioritaires » - Participation CUCM	29
2. Politique de la ville - Convention régionale urbaine et sociale - Avenant n° 3 de prorogation de durée	31
VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	32
1. Action de l'Espace-conseil FAIRE sur le territoire de la CUCM - Renouvellement 2020-2021 de la convention avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE)	32
2. Déchets - Rapport annuel du délégataire CMR relatif au traitement des déchets pour l'année 2019	33
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019	33
4. Services publics eau et assainissement - Régie intéressée 2019 - Rapports annuels des délégataires	33
5. Services publics eau et assainissement - Régie intéressée 2019 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services	33
VII – PROXIMITÉ.....	34
1. Creusot Montceau Transports - Rapport annuel 2019 du délégataire	34
QUESTIONS DIVERSES	34
1. Vœu au sujet de la fermeture du site montcellien du groupe EOLANE	34

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel)

M. le Président.- Mes chers collègues, bien malheureusement, nous allons ouvrir ce conseil par un moment de recueillement pour rendre hommage aux victimes d'attentats terroristes qui ont une nouvelle fois endeuillé la France mais aussi d'autres pays de par le monde.

Alors que nous venons de commémorer la série d'attaques perpétrées le 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis, des attentats ont à nouveau coûté la vie à 4 personnes : un enseignant pour avoir partagé avec ses élèves les valeurs de la République, au premier rang desquelles la laïcité, la tolérance, la liberté d'expression, et trois personnes qui se trouvaient dans un lieu de culte à Nice.

Nous ne trouverons jamais de mots assez forts pour dénoncer l'inacceptable, pour affirmer notre profonde révolte face aux lâches assassinats de personnes dont le seul tort est de penser ou croire d'une manière différente de celle de leur meurtrier.

En tant qu'élus de la nation, il nous appartient de nous battre chaque jour pour préserver les valeurs de liberté et de démocratie qui sont le fondement de notre République.

Je vous invite à respecter une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY, de Vincent LOQUES, de Nadine DEVILLERS et Simone BARRETO SILVA.

(L'assemblée observe une minute de silence).

Merci.

Au-delà du fanatisme et de la barbarie que nous devons combattre sans relâche, nous devons aussi affronter un autre ennemi qu'est le coronavirus.

J'ai une pensée émue pour les professionnels de santé, les personnels des Ehpad, des structures médico-sociales, des résidences pour personnes âgées... Je ne saurais les citer tous, les infirmières bien entendu. Le virus ne leur laisse aucun répit. À peine la première vague de la pandémie de Covid-19 passée, le second pic s'annonce encore plus violent, nous le voyons autour de nous, mettant tous les professionnels de santé à nouveau sous très haute tension.

En respect de leur inlassable dévouement, pour éviter qu'ils n'aient un jour à décider de qui soigner et qui laisser mourir, pour sauver des vies, respectons les gestes barrières. Ce faisant, ce n'est pas seulement soi que l'on protège mais aussi les autres.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui contribuent à maintenir l'activité économique, si essentielle pour notre pays, parfois dans des conditions extrêmement difficiles. Parmi eux figurent les agents de la communauté urbaine, et plus largement tous ceux du service public. Un service public encore plus indispensable dans cette période. Je vous associe tous, mes chers collègues, pour saluer leur engagement dans leurs missions, puisque l'ensemble des services sont à pied d'œuvre.

Malgré l'assouplissement du deuxième confinement décidé par l'Etat, nombre de nos entreprises sont une nouvelle fois durement frappées, en particulier les commerçants et artisans, bars, restaurants frappés par une fermeture administrative.

Certes, l'Etat a déployé un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros – il fallait le faire – pour redresser l'économie française. Mais les collectivités ont elles aussi largement mis la main à la poche.

À travers des dispositifs qui leur sont propres ou cofinancés par la Région Bourgogne-Franche-Comté. C'est une enveloppe de plus de 1,8 million d'euros qui est déjà mobilisée pour aider les entreprises de 0 à 10 salariés. La communauté urbaine y contribue pour plus de 1 million. A ce jour, plus de 386 000 € d'aides ont été attribués, très majoritairement au bénéfice de commerçants, de restaurateurs et d'artisans. Précisons que ces aides portent sur du soutien à l'investissement, du remboursement de capital et des avances remboursables. Ce qui est plutôt bon signe car quand quelqu'un se projette et souhaite investir, c'est qu'il a la volonté d'avancer, la volonté de progresser et de surpasser, de dépasser les difficultés.

Il nous fallait cependant aller plus loin pour que de nombreux commerces et artisans dits « non essentiels » mais essentiels à la vie de nos villes et de nos villages parviennent à surmonter une deuxième fermeture administrative. Et ce d'autant que nous ne sommes plus tout à fait sur la même période que lors du premier confinement, en mars. Nous arrivons à la période des fêtes de fin d'année et nous savons que pour beaucoup de commerces, c'est une part extrêmement importante de leur chiffre d'affaires qui se joue.

C'est pourquoi, dès le lendemain de l'annonce faite par le président de la République annonçant un nouveau confinement, j'ai pris l'attache de la présidente de Région et du président du Département pour savoir comment, ensemble, nous allions pouvoir intervenir de manière complémentaire et concertée. Ce qui a été fait. Cette question a également fait l'objet d'une conférence des maires fin octobre qui a obtenu le consensus. Devant ce consensus, je ne doute pas que les délibérations que nous allons examiner tout à l'heure et qui vont dans ce sens, recevront un accueil très favorable.

Notre volonté est cette fois d'apporter un soutien non pas sur l'investissement mais sur le fonctionnement sous forme d'aide aux loyers pour les entreprises de 0 à 10 salariés qui subissent une fermeture administrative, parce que là, il s'agit de survie, pour le coup. Une concertation a eu lieu avec les associations de commerçants notamment, il fallait les entendre, les écouter avant de prendre des décisions et nous l'avons fait à quelques-uns qui portent à la fois le développement économique, mais aussi tout ce qui relève du commerce.

Cette nouvelle enveloppe que nous mettons sur la table, à disposition, s'élève à 700 000 €. Dans ces 700 000 €, dont plus de 510 000 € apportés par la communauté urbaine et près de 190 000 € par la Région. Plus de 5 € par habitant d'un côté, pour la communauté et 2 € par habitant pour la Région. L'accompagnement de la Région est important.

Nous savons qu'il faut aller vite et c'est pourquoi nous avons mis en place des accueils téléphoniques, comme lors du premier confinement. Des accueils spécifiques seront mis en place dès demain au Creusot et à Montceau pour que les entreprises concernées viennent déposer leur dossier.

Nous avons prévu, avec cette somme, de prendre en charge deux mois de loyer. Les 500 € plafonnés – ce sera examiné tout à l'heure – correspondent à peu près à la moyenne des loyers qui sont payés. Nous sommes donc partis sur deux mois de prise en charge, ce que les associations de commerçants ont trouvé d'un très bon niveau.

Les aides mobilisables par les entreprises de notre territoire seront ainsi portées à 2,3 millions, dont près de 1,4 million pour la communauté urbaine.

Chers collègues, si nous pouvons consentir un tel effort, c'est parce que nous avons toujours été extrêmement vigilants à la maîtrise des dépenses, sans pour autant renoncer à nos ambitions en termes d'investissement.

Lors du conseil précédent, je vous avais fait part de mon intime conviction en cette période difficile : la communauté urbaine doit être le moteur, la locomotive de son territoire sur le plan économique pour préserver l'emploi mais aussi sur le plan social, en lien avec le Département et les communes.

Pour atteindre cet objectif, nous devons en avoir les moyens et pas simplement les intentions. Or la crise nous impacte aussi fortement. Sur l'exercice budgétaire 2020, nous estimons nos pertes de recettes à plus de 900 000 € et nos dépenses exceptionnelles liées à la crise à 800 000 €, à ce jour. Sans compter ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire l'aide directe que nous apportons aux entreprises en difficulté de 1,4 million. Quand on aligne ces chiffres, cela veut dire 3,2 millions environ, c'est le chiffre que l'on peut aujourd'hui citer pour dire que cette crise impacte la communauté urbaine à cette hauteur-là.

Et nous savons que ces pertes de recettes – et je ne parle pas des aides aux investissements, mais bien des pertes de recettes – seront également importantes, au moins sur les deux années à venir, donc pas seulement sur le budget 2020, mais aussi sur le budget 2021 et sans doute aussi sur le budget 2022. Je pense qu'il faut en avoir conscience.

Nous nous comporterons, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, en élus responsables. Nous continuerons à veiller à la maîtrise de nos dépenses et saurons faire des choix difficiles quand ce sera nécessaire et si c'est nécessaire.

Mais l'Etat doit aussi entendre les élus des grandes villes, des métropoles et des communautés urbaines lorsque, toutes sensibilités politiques confondues, ils alertent sur l'ampleur

des pertes de recettes fiscales et tarifaires et sur la nécessaire préservation de leur autonomie budgétaire pour accompagner la relance économique et juguler la crise sociale.

Je prendrai l'exemple du transport public, qui est de notre compétence, qui est financé par deux biais, le versement mobilité, c'est-à-dire ce que paient les entreprises, qu'on appelait avant le versement transport. Je parle sous le contrôle du premier vice-président. Il s'appelle maintenant le versement mobilité, mais c'est la même chose, payé sur la valeur ajoutée des entreprises. Le deuxième biais de financement, c'est ce que paient les usagers. Les recettes s'effondrent littéralement, aujourd'hui, alors qu'aucun mécanisme de compensation n'est prévu dans le cadre du Plan de relance ou de dispositifs spéciaux prévus par l'Etat. Je dis bien « aucun » dans les discussions actuelles auxquelles je participe. La seule chose que nous dit l'Etat, c'est : pas de compensation et peut-être des avances que nous vous ferons, qui pourront être remboursées après.

Nous avons bien conscience que l'Etat, comme nous, fait face à une crise inédite par sa gravité et son ampleur. Mais les collectivités locales ont largement démontré qu'elles sont elles aussi pleinement mobilisées, y compris financièrement. Vous avez eu les chiffres ; ils sont parlants.

Seul, l'Etat ne parviendra pas à surmonter la crise sanitaire, économique et sociale qui frappe notre pays. Seules, les collectivités locales n'y parviendront pas non plus.

Nous avons besoin de restaurer la confiance entre l'Etat et les collectivités locales pour rechercher ensemble les solutions qui donnent à chacun les moyens d'agir à sa place et d'assurer un service public performant dans tous les territoires. C'est ce que nous avons fait et que j'évoquais tout à l'heure, notamment avec la Région et le Département. C'est de travailler ensemble, complémentirement. La Région sur le volet économique avec les EPCI, le Département plutôt sur le volet social, en tout cas pour le deuxième confinement. Parce que le constat qui est fait aujourd'hui par le Département et le président du Département s'en est ouvert lorsque nous en avons discuté, c'est que les demandes de RSA explosent dans le département. Elles explosent littéralement. Le Département va donc se concentrer sur ces demandes sociales et la Région ainsi que la communauté plutôt sur des aides économiques directes. C'est comme cela qu'il faut que nous travaillions également au niveau de l'Etat. Nous ne sommes pas entendus actuellement, mes chers collègues, je tiens à vous le dire. Nous allons donc continuer de discuter, je l'espère. La porte est ouverte. Le dialogue est présent, je ne peux pas le contester, nous faisons des réunions toutes les semaines, voire deux fois par semaine, mais il n'y a pas de résultat pour l'instant.

Nous avons donc pris un certain nombre de dispositions, avec toutes les associations d'élus, pour faire pression et l'une des premières choses, c'est ce que j'ai demandé aux maires lors de la dernière conférence des maires que nous avons eue, je souhaite que les maires fassent remonter à la communauté ce que leur coûte la crise sanitaire. Nous l'avons fait au niveau de la communauté, c'est un bilan provisoire. Il est intéressant de savoir, dans chaque commune de la communauté, ce que coûte cette crise sanitaire. On ne demande pas à avoir plus, on demande simplement de nous maintenir des moyens qui seront utiles, nécessaires, indispensables et vitaux pour soutenir la relance économique une fois que la machine va repartir. Si nous n'avons pas ces moyens, mes chers collègues, alors il y aura des plans massifs de destruction d'emploi, notamment dans un secteur très particulier qui est le bâtiment et les travaux publics car nous sommes les donneurs d'ordre. J'ai d'ailleurs reçu les entreprises qui nous l'ont dit : « si vous n'êtes pas là, la moitié d'entre nous disparaîtra ».

Nous allons fixer des objectifs pour ce mandat. On le fait avec l'exécutif, on est en train d'y travailler et on espère pouvoir atteindre cet objectif qui est ambitieux, très ambitieux malgré le contexte. Mais on ne pourra pas le faire si nos finances fondent comme neige au soleil sans mécanisme de compensation.

Je pense qu'à ce stade, il était important que vous puissiez l'intégrer.

J'ai toujours été, vous le savez, un ardent défenseur de la décentralisation. Je l'ai souvent dit ici. Et cette crise me renforce encore dans cette conviction si besoin en était car rien ne pourra se faire sans l'action forte des collectivités. C'est une certitude.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire en commençant ce conseil parce que la situation est ce qu'elle est et je crois que nous faisons le maximum pour répondre à l'urgence, pour anticiper, pour être réactif. Rien n'est parfait, je peux l'entendre, on peut encore s'améliorer et nous le ferons. Je l'ai dit ce matin en ouverture du conseil départemental puisque le président a eu la gentillesse de me donner la parole, le préfet n'était pas encore arrivé, mais j'ai eu des échanges avec lui, ainsi qu'avec le sous-préfet, comme j'en ai eu avec le gouvernement au sein

des instances où je siège. Il est temps, maintenant, qu'on nous donne des garanties rapidement parce que nous sommes en train d'élaborer non seulement le budget 2021, mais aussi le PPI pour l'ensemble du mandat. C'est maintenant. Nous sommes en train d'y travailler et si nous n'avons pas ces garanties minimums, alors la situation sera extrêmement complexe.

Merci de votre écoute, mes chers collègues.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Pascale FALLOURD est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 1^{er} octobre 2020

M. le Président.- Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour avec l'adoption du procès-verbal du conseil du 1^{er} octobre.

Est-ce qu'il appelle des remarques ?

Levez bien la main quand vous voulez prendre la parole parce qu'avec les masques, je ne vois pas très bien, avec la lumière non plus.

Eric COMMEAU a demandé la parole.

M. COMMEAU.- Juste un tout petit détail à la page 38. Dans la déclaration que j'ai faite concernant le plan climat, j'ai fait allusion à l'autonomie financière, mais en fait, je parlais de l'autonomie alimentaire. L'autonomie financière, c'est un autre sujet.

M. le Président.- C'est un sujet aussi et on vient de l'évoquer.

Merci. On va bien sûr corriger : « autonomie alimentaire » et non pas financière.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Levez bien la main. Quand vous avez des pouvoirs, levez les deux mains.

Merci.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de précision sur ces décisions ? Je regarde. Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Lignes directrices de gestion 2021-2026

M. le Président.- Nous avons ensuite les lignes directrices de gestion 2021-2026. Dans chaque collectivité et établissement public, il y a ce qu'on appelle les lignes directrices de gestion qui doivent être arrêtées par l'autorité territoriale avant le 1^{er} janvier 2021 et après avis du comité technique.

Ces lignes directrices déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elles fixent donc les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Vous avez les points essentiels, c'est-à-dire les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle. Bien entendu, l'égalité professionnelle rentre en ligne de compte. Je vois que Laëtitia hoche la tête.

La politique de recrutement et d'emploi permet l'adaptation de ces compétences.

Voilà l'essentiel dans ces lignes directrices. Vous les avez dans le document.

Il nous est proposé de valider les lignes directrices de cette gestion pour le mandat.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Le conseil décide :

- *De valider les lignes directrices de gestion 2021 – 2026 telles que présentées en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité

4. Comité des Œuvres Sociales - Convention financière 2021 - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous avons ensuite une convention financière traditionnelle avec le comité des œuvres sociales.

Je vais la soumettre au vote, sauf s'il y a des questions avant.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Non.

On a simplement reconduit la convention telle que les textes le prévoient.

Je vais donc la mettre aux voix.

Simplement, il y a des personnes qui doivent sortir de la salle avant que je procède au vote : Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE et Christelle ROUX-AMRANE. Il faut s'y habituer.

(M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE et Mme Christelle ROUX-AMRANE sortent de la salle du conseil).

Voilà, mes chers collègues.

Qui ne prend pas part au vote pour une autre raison de prise illégale d'intérêt ? Personne.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

(M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE et Mme Christelle ROUX-AMRANE regagnent leur place).

Le conseil décide :

- D'approuver la convention financière précisant les modalités de versement de la subvention pour l'année 2021 à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales ;*
- D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2021, une somme de 154 030 € pour l'année 2021 au COS ;*
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2021 dont le projet est joint en annexe.*
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE et Mme Christelle ROUX-AMRANE intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

5. Entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Sud de la Côte chalonaise - Convention constitutive - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons ensuite à une entente intercommunale avec la communauté de communes du Sud de la Côte Châlonnaise qui se situe entre le Grand Chalon et la communauté urbaine.

C'est une communauté de communes avec laquelle nous avons déjà des relations notamment au sein de l'agence d'urbanisme.

Le nouveau président de la communauté de communes a souhaité que nous puissions constituer une entente entre nos deux EPCI sur un sujet spécifique puisqu'au départ, il s'agissait que la communauté urbaine puisse collecter le verre sur le territoire de cette communauté de communes. Avant, c'était CMR qui le faisait. Mais maintenant, la communauté urbaine reprend la collecte du verre en régie. La communauté de communes souhaite donc que le service puisse être assuré par la communauté urbaine. Il ne s'agit pas pour la communauté de gagner de l'argent, mais pas d'en perdre non plus. On doit donc trouver le bon équilibre.

Je précise par ailleurs que le président m'a signalé qu'ils étaient aussi en discussion avec des prestataires pour cette collecte du verre. Au final, il n'est donc pas certain que ce soit la communauté qui fasse la collecte. C'est possible.

En tout cas, il nous paraissait tout de même nécessaire de prévoir cette entente sous cette forme parce que l'entente n'est pas quelque chose de rigide. Par exemple, nous avons une entente avec le Grand Chalon depuis des années sur pas mal de sujets et cela fonctionne plutôt bien. C'est donc quelque chose d'assez souple qui n'engage pas forcément les EPCI en quoi que ce soit puisque cela peut être dénoncé à tout moment, mais cela permet de faire des choses ensemble.

Nous nous proposons de créer cette entente qui n'a pas une personnalité juridique, qui ne dispose pas de budget non plus. Il est nécessaire, chaque fois que nous décidons quelque chose ou que nous voulons faire quelque chose au sein de l'entente, que des délibérations passent dans les deux EPCI. C'est assez souple et cela ne dépossède pas l'intercommunalité, d'un côté ou de l'autre, de sa souveraineté et de son pouvoir de décision.

Il est proposé que la conférence de l'entente soit composée de deux représentants de la communauté urbaine et de deux représentants de la communauté de communes du sud de la côte Châlonnaise, sachant que les vice-présidents de chacun des EPCI en charge des déchets sont membres de la conférence. Cela paraît logique.

Les autres représentants seront désignés respectivement au sein de chaque EPCI le moment venu. Nous, nous le ferons lors du bureau communautaire du 3 décembre prochain.

Voilà les grandes lignes de cette entente. C'est assez simple. Bien entendu, si ce n'est pas la communauté qui fait la collecte du verre au final sur cette communauté de communes, ce n'est pas grave, l'entente sera créée et on pourra le faire sur d'autres sujets parce que, encore une fois, c'est très souple. Nous formaliserons simplement un avenant qui permettra peut-être de mener une politique commune, comme nous l'avons fait avec le Grand Chalon.

Voilà, mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précision ? Non.
Je mets aux voix :
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
C'est adopté.
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la création d'une entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise sur la thématique de la « mutualisation des relations des membres dans le cadre de la collecte du verre » et ceci pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} décembre 2020 ;*
- *Que le vice-président en charge des déchets de la CUCM, et le vice-président en charge des déchets de la communauté de communes, soient membre de droit de la conférence de l'entente ;*
- *D'approuver la convention constitutive jointe en annexe ;*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

2. Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative

3. Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative

4. Budget annexe Ecomusée - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Ensuite, toute une série de questions financières que le premier vice-président va nous présenter les unes à la suite des autres. Nous avons à la fois le budget principal et les budgets annexes.

Puis vous pourrez prendre la parole si nécessaire et je mettrai aux voix les délibérations.
Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Avant de commencer, je rappelle que nous sommes dans le cadre légal de l'adaptation du budget au sein de l'exercice en fonction de mouvements budgétaires qui s'imposent à nous.

La première décision modificative au budget principal concerne, en fonctionnement, l'affectation de crédits pour la mise en place d'un fonds de soutien au commerce local pénalisé par la crise actuelle.

Comme l'a rappelé le Président dans son propos liminaire, cette aide se fait en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'enveloppe allouée est de 700 000 €, ce qui représente une participation de plus de 5 € par habitant et de 2 € pour la Région.

Cette somme fera l'objet d'un prélèvement au chapitre des dépenses imprévues de 311 682 €, puis d'une autre somme de 200 000 € qui sont des crédits fléchés que nous avons inscrits par le passé dans le cadre des aides économiques sur notre territoire et qui sont bien entendu affectés pour le dispositif que le Président a pris le temps de vous détailler dans son propos liminaire.

Voilà pour le fonctionnement.

Maintenant, cette décision modificative en termes d'investissement, avec un complément de crédits, vous l'avez vu dans la note, de 600 000 € à rajouter aux crédits initiaux dans le cadre de l'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy. Ceci est dû à l'exécution des travaux qui ont vu une très nette accélération, notamment sur la requalification de la Place de la Mairie. Vous pouvez le voir quand vous y passez.

Avec un abondement de 100 000 € dans le cadre de l'accessibilité. C'était une somme pour répondre très rapidement, le plus rapidement possible, à une panne importante de la passerelle piétonne qui relie le quai De Gaulle au quai Jules Chagot. Nous avons eu un problème de vérins sur cette passerelle.

Enfin, une somme de 77 280 € est destinée à acquérir de nouveaux matériels roulants. Pour le détail, vous verrez qu'il y a tractopelle, véhicule camionnette et laveuse.

Ces besoins complémentaires que je viens de vous citer sont compensés par l'ajustement de crédits prévus pour le financement du site technopolitain en raison du décalage du calendrier de réalisation des travaux, avec un report de dépenses de 3 379 628 €.

Je ne vais pas rappeler tout le programme concernant le site technopolitain sur l'ancien site Jaurès. C'est un programme que nous avons acté le 23 juin dernier. Vous le savez toutes et tous, c'est un dossier qui implique de multiples partenaires, mais qui a aussi été victime de la situation complexe de cette année 2020. Par conséquent, il a pris un peu de retard dans son exécution. Il nous faut donc tout simplement modifier l'échéancier afférent.

Vous constaterez aussi par vous-mêmes, dans le cadre de la note sur l'AP/CP qui concerne le site technopolitain, un petit peu plus loin dans votre dossier, le nouveau lissage calendaire avec un report caractérisant un effort financier très conséquent sur 2021 qui sera l'année phare des travaux. Bien entendu, tout cela ne remet absolument pas en cause le montant initial total de 10 200 000 € qui était affecté à cette opération.

Dans cette délibération, on note aussi une régulation avec l'inscription du remboursement d'une partie de la subvention versée à la SNCF d'un montant de 223 440 €. C'était dans le cadre des aménagements des parkings de la gare TGV. Pour mémoire, notre participation aux travaux était soumise à l'instauration de tarifs préférentiels qui étaient accordés aux habitants de notre territoire. Mais cette décision avait été annulée par la Cour administrative de Lyon en décembre dernier.

Pour parvenir à l'équilibre de cette décision modificative, nous inscrivons un crédit en dépenses imprévues d'un montant de 357 574 € et une diminution du montant de l'emprunt d'équilibre de 2 468 214 €.

Pour parfaire cette note, des écritures d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes viennent illustrer des travaux d'éclairage public réalisés par le SYDESL. Elles viennent compléter cette décision modificative au budget principal pour un montant de 32 280 €.

Voilà pour la décision modificative au budget principal.

Pour le budget annexe eau, c'est une décision modificative qui vise tout simplement à apurer des rattachements non utilisés et les redéployer en investissement à des travaux sur le réseau d'eau potable, pour un montant de 200 000 €.

Ce sont des travaux qui vont concerner plus particulièrement la rue de Naples au Creusot, la grande Laugère à Gélénard, l'installation de 10 poteaux et une provision pour le traitement d'urgences.

Il est aussi à noter que ces opérations impactées par ces virements sont gérées en AP/CP. Vous savez que les AP/CP sont des autorisations de programme et crédits de paiement.

Concernant le budget annexe assainissement, c'est exactement la même démarche que pour le budget eau. Il s'agit d'un apurement de rattachements qui ne sont pas utilisés dans le cadre de la régie intéressée pour un montant de 126 000 €, avec un ajustement de crédit de 1 500 € pour le remboursement du capital des emprunts.

Enfin, la décision modificative au budget annexe Ecomusée. C'est une décision modificative qui prévoit simplement un redéploiement de crédits de 10 000 € pour acquérir une nouvelle collection de cristaux.

Voilà, Monsieur le Président, concernant ces quelques décisions modificatives.

M. le Président. - Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions modificatives de ces budgets ?
Guy SOUVIGNY.

M. SOUVIGNY. - Merci Président. Chers collègues.

En tant que maire adjoint en charge du commerce à Montceau, je voudrais revenir sur cette décision modificative dans le cadre de la crise sanitaire qui nous touche profondément.

La communauté urbaine intervient à hauteur de plus de 5 € par habitant, soit 511 682 €, et la Région à hauteur de 2 € par habitant, soit 188 318 €. Ce qui fait un total de 700 000 €.

Je voudrais profiter de cette assemblée pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que mon collègue Alain BALLOT, vice-président au commerce, pour avoir mis en place ce fonds de soutien d'urgence pour nos commerces, nos artisans et nos TPE jusqu'à 10 salariés qui traversent actuellement une période très difficile. C'est une aide importante sur le fonctionnement qui, je le rappelle, peut atteindre jusqu'à 500 € de prise en charge du loyer, bien entendu sur présentation de quittances.

J'en profite aussi pour remercier la Région qui participe à ce fonds de soutien à hauteur de 2 € par habitant, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Je prends le cas de la ville de Montceau. Ce fonds de soutien vient en complémentarité de ce qui se fait avec le *click and collect* mis en place par la ville et dont profitent certains commerçants du territoire.

C'est ce que je voulais absolument dire au nom de tous les commerçants et artisans impactés par cette aide.

Je pense qu'aujourd'hui, vous l'avez dit, Président, on peut se réjouir du travail collectif entre la Région, le Département et la communauté urbaine.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. - Merci pour ces remarques, Monsieur le vice-Président.

Je passe la parole à Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Merci Président. Merci mon cher Guy.

J'ai des critiques à faire, comme le Président l'a fait, sur ce que l'Etat doit maintenant faire pour accompagner les collectivités locales. Mais je tiens à dire que contrairement aux effets de tribune qu'on a pu voir lundi, j'ai un retour. Daniel MEUNIER était présent cet après-midi à une visioconférence. Il y a vraiment un satisfecit général des collectivités et des EPCI vis-à-vis de la Région.

Ce financement, qui vient en complément de ce qui a déjà été fait, est plus que bénéfique pour les artisans et les commerçants, dans sa première formule en termes d'investissement, en termes d'aides *via* des avances remboursables et avec ce nouveau fonds aujourd'hui.

Je le dis avec toute la modestie qui caractérise les gens du territoire Creusot Montceau : en plus, on est l'EPCI qui mettra le plus à côté de la Région parce que quand on dit 2 € pour la Région et plus de 5 € par habitant pour la communauté, on pourrait presque dire que la Région ne met pas assez. Lundi lors de la session régionale, on a pu entendre que certains voulaient absolument que ce soit la Région qui paie, sachant que les EPCI ne feront pas les efforts que fait la communauté aujourd'hui.

Je pense donc qu'il faut le saluer. C'est un effort pour la communauté urbaine dans un contexte financier compliqué. Le Président vient de le rappeler. Mais c'est un vrai choix politique. À un moment donné, on ne peut pas dire « Il faut aider les commerces », « Il faut faire », etc., et toujours compter sur les autres.

On a donc eu un débat que nous n'avons pas à avoir ici, mais franchement, la communauté est plutôt la collectivité exemplaire dans ses choix politiques parce que c'est avant tout un choix politique de mettre cet argent. Ce n'est pas simplement pour être la première collectivité de Bourgogne ; c'est bien parce que cela répond à un besoin et qu'il y a une vraie volonté. Je tenais à le saluer et il faudra le répéter parce que d'autres ne font pas forcément les mêmes efforts.

M. le Président. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

J'entends ce que vous dites et bien entendu, je ne dirai pas le contraire.

Pardon, il y a une autre prise de parole. Levez bien la main parce qu'au fond, je ne vous verrai pas. C'est vrai, je ne vous vois pas forcément. Il fait sombre. Allez-y.

M. LANDRE. - J'avais prévu d'en parler un peu plus tard, mais le sujet vient tout de suite.

Bien évidemment, l'inscription de fonds importants, calqués sur le dispositif régional, qui accompagnent le dispositif régional est une chose qui fera certainement du bien à beaucoup de commerçants. Je pense davantage aux commerçants qu'à l'ensemble des entreprises puisque certains d'entre eux sont touchés par des fermetures administratives parfois lourdes, particulièrement les cafetiers et les restaurateurs qui doivent scruter la presse tous les jours avec inquiétude parce qu'on ne sait pas quand ils pourront rouvrir. Les pertes de chiffre d'affaires et les charges mises en face les placent donc dans une situation très difficile.

Les collectivités publiques jouent leur rôle en soutenant temporairement les commerces ou les petites entreprises par ces fonds, notamment sur les questions de loyer.

Néanmoins, j'ai entendu, pas ce soir, mais dans d'autres assemblées et dans le débat public ces derniers jours, des élus qui demandaient que l'on fasse toujours plus sur ce sujet. C'est-à-dire abonder de façon toujours plus importante au fonctionnement des petites entreprises ou des commerces.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en réalité, nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir. Nous savons de moins en moins la façon dont cette question épidémique et d'autres qui pourraient survenir vont impacter nos économies locales et particulièrement les commerces.

Si ce fonds peut apparaître comme positif de façon temporaire, il ne faudrait pas qu'il masque, derrière un satisfecit général, le fait que c'est aux collectivités territoriales, parce qu'elles sont là pour organiser l'aménagement et la vie économique des territoires, de soutenir les commerces et petites entreprises dans l'après. Cette réponse ne me semble pas suffisante du point de vue de la communauté urbaine. Bien évidemment, elle mobilise une somme d'argent considérable. Vous l'avez rappelé : 500 000 € d'effort pour la CUCM et 700 000 € en tout. Mais je constate que sur les six mois qui viennent de s'écouler, alors même que nous avons déjà connu un confinement, que nous savions que la situation serait difficile pour de nombreux commerces, alors que la période de Noël approche et que certains commerces vont faire 30 ou 40 % de leur chiffre d'affaires sur les prochaines semaines, il n'y a finalement pas de dispositif communautaire qui leur permet de trouver des solutions concrètes à la situation qu'ils rencontrent. Et là, je regrette que la communauté urbaine n'ait pas pris les choses en main.

Je vais prendre un exemple. Il y a eu plein de mécanismes partout en France. J'ai vu que la ville de Soissons avait pris à sa charge des réductions offertes par des commerçants. Le Grand Nancy a pris à sa charge des mécanismes de livraison qui permettent en réalité à tous les commerçants de travailler comme les entreprises et d'avoir accès à leurs clients.

Je l'ai déjà dit ici il y a plusieurs mois, il y a aussi la question de la digitalisation qui va être absolument nécessaire, particulièrement dans nos territoires qui ne sont pas des territoires de grande métropole et pour lesquels les commerces sont sous-dotés où nous n'avons pas fait ce qu'il fallait. Une subvention de 65 000 € a été accordée il y a deux ou trois ans pour un outil qui, aujourd'hui, ne répond pas aux difficultés des commerçants du territoire.

J'ai noté que la ville de Montceau avait investi 30 000 € dans un *click and collect*. Mais je crois qu'en réalité, c'est précisément la communauté urbaine qui aurait dû impulser une plateforme d'achats pour les commerçants et l'organiser depuis maintenant plusieurs mois. Techniquement, en 15 jours et pour des sommes qui sont tout de même extrêmement modestes, nous pouvions apporter une réponse extrêmement concrète aux commerçants du territoire. Mais nous pouvons toujours le faire.

Je pense que les dispositifs communautaires devraient davantage tendre vers cela : la nécessité d'organiser l'après, c'est-à-dire un monde dans lequel les modes de consommation vont profondément se transformer. Les entreprises entre elles et vis-à-vis de leurs clients ne pourront pas avoir les mêmes relations que celles qu'elles ont pu avoir par le passé. Je crois que ce n'est pas uniquement par de la subvention, avec un mécanisme de subventions dont je regrette d'ailleurs qu'il soit finalement indifférencié puisqu'il est plafonné à 500 € sur deux mois pour les commerces. Il y a des commerces qui sont fermés depuis très longtemps et qui ne rouvriront pas avant au moins deux ou trois mois. Je pense particulièrement aux cafetiers et restaurateurs. Et il y a des commerces ou des entreprises pour lesquels 500 € peuvent être une aide, mais pas nécessaire et

d'autres pour lesquels 500 €, ce sera une éventuelle aide, mais pas nécessaire. Cela repoussera peut-être l'échéance d'un ou deux mois, mais pas davantage. Et là, la communauté urbaine doit faire un travail, non pas par une ligne d'accueil, mais un travail proactif de cartographie du territoire.

Il y a aussi des territoires auxquels il faut certainement faire plus attention qu'à d'autres. Je pense particulièrement à tous les villages ou ce qu'on appelle parfois les bourgs-centres. Cela ne concerne pas que la communauté urbaine ; cela concerne parfois aussi certains quartiers dans les villes. Si le commerce se trouve en difficulté ou disparaît, on sait combien il est très difficile de réimplanter une vie commerciale et cela a un impact à très long terme sur le territoire.

Je crois que ces travaux, la cartographie, la digitalisation, un accompagnement différencié et certainement plus fort pour certaines entreprises, doivent être mis en place par la CUCM. Cela permettra d'aller plus loin que ces simples mécanismes de subvention qui ont le mérite d'exister, mais qui ne répondent pas parfaitement à la diversité des situations. Et surtout, si on essaie de faire un peu de prospective, si c'était la seule réponse, ils pourraient être amenés à se répéter. Je crois que ce ne serait pas tenable que de voter les mêmes mécanismes dans trois mois, six mois ou un an.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ce sujet.

M. le Président. - Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres prises de parole ? Non.

Par rapport à ce que j'ai entendu de mes collègues, aucun système n'est parfait. On n'a jamais dit qu'on était les meilleurs, loin de là. Simplement, il faut voir comment réagissent les partenaires quand on met un dispositif en place.

Jean-Claude LAGRANGE et Guy SOUVIGNY se sont exprimés. Je pense que cette expression est aussi le reflet de ceux qui sont intéressés parce que nous sommes en contact avec eux. C'est ce que je disais tout à l'heure. Avec Alain BALLOT, Guy SOUVIGNY et Jean-Claude LAGRANGE, nous avons rencontré les acteurs économiques lors du premier et du deuxième confinement parce qu'avant de prendre une décision, il faut déjà entendre les principaux intéressés. Cela me paraît une évidence. Et à partir de là, on met en place des dispositifs qui répondent, non pas en totalité à leurs attentes, mais au moins au maximum. C'est ce que nous avons fait.

Quand nous avons mis en place, lors du premier confinement, des aides importantes, très importantes, les chiffres ont été donnés, non pas pour du fonctionnement, mais pour de l'investissement, c'est que nous avons entendu les entreprises qui étaient touchées et qui demandaient de l'aide puisqu'il y avait des dispositifs d'Etat sur le fonctionnement. C'est là où je parle de complémentarité. Des dispositifs étaient déjà mis en place par l'Etat et comme l'Etat ne nous permettait pas d'intervenir sur le fonctionnement, nous l'avons fait sur l'investissement en complément du dispositif régional. Je le disais tout à l'heure : cela a été un effet levier très important parce que cela permettait à une catégorie d'entreprises de se projeter.

Je peux vous dire que depuis le premier confinement, je signe un nombre conséquent de dossiers, semaine après semaine, pour de l'investissement. Ce sont plusieurs milliers d'euros. On atteint presque 400 000 € d'aides déjà attribuées et ce n'est pas fini ; cela continue. Cela répondait donc bien à une attente.

Deuxième confinement, qu'est-ce qu'on a fait ? La première chose qu'on a faite, je l'ai expliquée tout à l'heure, c'est de se concerter les uns et les autres, Région et Département, pour savoir comment être le plus efficace possible. Pas les meilleurs, mais les plus efficaces possible par rapport aux attentes des acteurs locaux.

Aussitôt après, on a rencontré les principaux intéressés, c'est-à-dire les artisans, mais surtout les commerçants puisqu'ils étaient touchés, cafés et restaurateurs, en tout cas leurs représentants.

Qu'est-ce qui nous a été dit ? « Si vous voulez vraiment nous aider, c'est là que vous devez nous aider », donc sur les loyers parce que c'est une question de survie. Nous avons donc répondu pour permettre à ces commerces de survivre à ce deuxième confinement. Nous avons donc répondu à l'urgence et c'était vital et nécessaire, mais encore une fois parce qu'on les a entendus. On n'a pas décidé nous, comme ça, en disant : « Vous allez prendre cela et c'est tout ».

Si on nous avait dit : « Il faut nous aider sur le digital, là, maintenant, tout de suite », cela aurait été un peu plus compliqué. Un certain nombre de commerçants ne peuvent pas utiliser

le digital parce qu'ils ne savent pas l'utiliser. Cela ne peut donc pas être une réponse immédiate. C'est une réponse qui arrivera dans un, deux ou trois mois et c'est d'ailleurs prévu.

Je rappelle que dans le pacte territorial qui a été voté, si on s'y intéresse un petit peu, il est prévu une aide sur la formation et la mise en place de plateformes. C'était donc prévu et financé fortement dans le cadre du pacte territorial. Lorsque nous avons rencontré les représentants des commerçants, on leur a d'ailleurs dit. Il y a vraiment des financements pour mettre en place des plateformes, que ce soient les collectivités qui les mettent en place ou les associations de commerçants, l'un ou l'autre, donc avec une grande souplesse. C'est donc prévu.

Je veux bien qu'on me dise que nous n'avons pas anticipé, mais nous avons anticipé dès le premier confinement dans le cadre du pacte territorial et de manière massive. Certains l'ont utilisé, d'autres ne l'ont pas utilisé. Après tout, c'est leur choix.

Devant ce constat, je dois l'admettre, puisque je dis que nous travaillons en complémentarité, j'ai parlé de la Région et du Département, il y a aussi les communes. Cela concerne essentiellement les villes centres, il ne faut pas se leurrer. C'est là où sont les commerces, même s'il y en a un petit peu ailleurs et nous les aidons. Mais quand il faut mettre en place un système, un dispositif, il faut que ce soit organisé. C'est vrai pour la ville de Montceau. La ville du Creusot est également en train de se mettre en situation parce que nous avons discuté avec les commerçants et nous allons mettre en place un système digital qui permettra par la suite d'être pérennisé, y compris après la crise. Il y a donc une complémentarité dans ce que nous faisons.

En ce qui concerne le transport, la question a été posée : est-ce qu'il faut organiser du transport ? Ce n'est pas la réponse qui nous a été faite. Ce n'est pas là-dessus qu'on nous attendait. Ce n'est pas sur le transport. Il y a des villes qui organisent du transport, mais chaque territoire est différent.

J'entends qu'il y a des territoires qui ont fait des chèques. Très bien. Nous, en écoutant les acteurs locaux, on ne nous a pas demandé de chèques. On nous a demandé ce que nous sommes en train de mettre en place de manière concertée. Je pense que dans les territoires dans lesquels des chèques ont été mis en place, les montants qui sont mis par habitant, parce qu'il faut toujours ramener au montant par habitant, sont très nettement plus faibles que ce qu'ont mis la communauté urbaine et la Région. Je veux bien que l'on fasse le comparatif.

Voilà, ce n'est pas parfait. Il n'y a pas de satisfecit de notre part, absolument pas. Il y a simplement une responsabilité qui a fait que nous avons été le plus réactif possible par rapport à une demande, à un besoin et surtout à un état de survie. Et maintenant, cela n'empêche pas de continuer le travail. C'est bien le sens des investissements qui seront faits par certains artisans, commerçants et restaurateurs.

Sur la prise en charge du loyer, j'entends également que ce n'est sans doute pas suffisant. Je rappelle que le montant qui a été mis en place par la communauté, c'est-à-dire les 700 000 € avec l'aide de la Région, permettent de couvrir deux mois de loyers. Les 500 € ont été décidés par rapport à ce que nous ont dit les associations de commerçants, sur la moyenne des loyers qu'ils payaient. Cela permettra d'indemniser tous ceux qui ont eu une fermeture administrative pendant le mois de novembre. Tout à l'heure, nous examinerons une délibération en ce sens, que nous avons même modifiée, vous verrez pourquoi. C'est-à-dire les commerces, mais nous avons anticipé. Pourquoi deux mois ? Parce que les cafés et restaurants seront sans aucun doute fermés aussi tout le mois de décembre. Ceux-là auront donc aussi leur loyer qui sera couvert.

Si le confinement devait se poursuivre par la suite, nous verrons à ce moment-là comment nous ferons. Mais là, en l'occurrence, les cafés et restaurants sont couverts au moins jusqu'à fin décembre, donc pendant deux mois.

Ce n'est pas parfait, mais nous avons essayé d'y répondre le mieux possible.

Voilà, mes chers collègues. Merci pour vos interventions.

Je vais mettre à présent aux voix.

Alain BALLOT. Je ne t'avais pas vu, excuse-moi.

M. BALLOT. - Merci Président.

Je serai assez bref. C'est juste pour grossir un peu le trait et compléter ce que le Président vient de dire.

La communauté urbaine a tout de même été très réactive. Le confinement était le 29 octobre. Le Président m'a tout de suite appelé et, dès le 3 novembre - pour vous dire la

réactivité -, nous avons convoqué les associations commerçantes du Creusot à la Mairie du Creusot. Je dis « les associations » parce qu'elles sont au nombre de quatre.

La première chose qu'elles nous ont demandée - et c'est là encore pour confirmer ce que le Président a dit - c'est une aide sur les loyers. « Il faut nous aider sur les loyers », c'est ce qu'on nous a dit au Creusot.

Le 6 novembre, donc trois jours après, on était à Montceau-les-Mines avec le vice-Président, Guy SOUVIGNY, et la Maire de Montceau. Pareil, l'association nous a dit : « Si vous pouvez nous aider, c'est principalement sur une chose : sur les loyers ».

Mais il y a aussi une chose, c'est que les bailleurs peuvent également faire un effort pour aider les commerçants.

Réactifs, oui, nous l'avons été, même très réactifs.

M. le Président. - Merci pour ces interventions.

Je mets aux voix.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? Un vote contre.

Qui est pour ?

Je vous remercie

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Ecomusée - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Ecomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

5. AP/CP Rénovation des réseaux d'eau potable - Ajustement de l'échéancier**6. AP/CP Barrages Captages - Ajustement de l'échéancier****7. AP/CP Aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier****8. AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier****9. AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement de l'échéancier**

M. le Président.- Nous avons ensuite des AP/CP. Ce sont simplement des ajustements d'échéanciers et non pas de montants.

Il y a plusieurs AP/CP que je vous propose de mettre aux voix sans présentation, mais vous pouvez bien entendu intervenir sur ces AP/CP et ces ajustements de calendrier si vous le souhaitez avant que je mette aux voix.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent ne pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Non plus.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ? Non plus.

Qui est pour ?

Merci.

AP/CP Rénovation des réseaux d'eau potable - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de rénovation des réseaux d'eau potable établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Libellé Programmes	Montant de L'AP HT) (€	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€ HT)		
				2020	2021	2022
Rénovation des réseaux d'eau potable	Travaux communautaires	6 871 720	EPRRT	983 000	1 284 000	1 325 000
	Fonds de travaux régisseur		EPRRF	1 083 000	534 000	547 000
	GER		EPRRG	161 720	166 000	170 000
	Branchements plomb		EPRRB	200 000	206 000	212 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Barrages Captages - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de travaux sur les barrages et captages établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€ H.T.)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€ H.T.)			
			2020	2021	2022	2023

Barrages	5 647 000	EBBCB 25567	527 000	1 870 000	1 650 000	1 500 000
Captages		EBBCC 258	100 000			

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDUPU 038	7 826 000	74 440	290 622	1 900 000	1 590 000	2 590 000	1 380 938

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet du site technopolitain, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Site technopolitain	10 200 000	DERES 095	96 000	111 932	918 808	1 010 000	7 032 359	1 030 901

Observations : Adoption à l'unanimité

AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'acquisition de matériel de transport établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Acquisition de matériel de transport	MSCMM083	4 546 676	1 882 661	1 200 015	840 922	139 652	483 426

Observations : Adoption à l'unanimité

III – DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Mission d'accompagnement du CAUE pour le schéma de développement de Sanvignes-les-Mines - Convention financière

M. le Président.- Il s'agit d'une mission d'accompagnement du CAUE pour le schéma de développement de Sanvignes. C'est une convention financière que je vais rapidement vous présenter.

La commune de Sanvignes-les-Mines souhaite mettre en œuvre un schéma local de développement portant sur le centre bourg avec des espaces naturels (découvertes, parc Massal), sur le tourisme et les déplacements. Les réflexions portent sur des sujets qui relèvent de compétences communautaires : urbanisme, habitat, mobilités.

Afin de structurer les pistes de réflexion selon une démarche participative, le maire et les élus de Sanvignes ont souhaité que la communauté s'appuie sur le CAUE pour un accompagnement consistant notamment en l'animation d'ateliers dans le cadre de la construction d'une stratégie pour constituer ensuite un projet cohérent.

La présente convention définit cette contribution au fonctionnement que versera la communauté pour un montant de 9 555 €.

Voilà très schématiquement présentée cette délibération.

Au moment du vote, je demanderai à Jean-Claude LAGRANGE et Jean GIRARDON de sortir de la salle. Les conseillers départementaux, Lionel DUPARAY et Evelyne COUILLEROT, sont également concernés, mais ils ne sont pas arrivés.

Auparavant, y a-t-il des questions ?

Après le vote, je donnerai éventuellement la parole au maire de Sanvignes qui pourra nous en parler, mais seulement après.

Pas de questions ou de remarques ? Très bien.

Je demande donc à Jean-Claude LAGRANGE et Jean GIRARDON de bien vouloir quitter la salle pour le vote.

(M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Jean GIRARDON sortent de la salle du conseil).

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ?

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

C'est adopté.

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention financière à intervenir avec le CAUE ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget principal correspondantes.*

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Jean GIRARDON intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

(M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Jean GIRARDON regagnent leur place).

Le maire de Sanvignes souhaite-t-il prendre la parole sur ce projet ou pas ?

M. LAGRANGE. - Oui, Président.

C'est un sujet dont nous avons débattu ensemble à l'occasion des différentes visites que vous avez effectuées à Sanvignes.

Avec mes collègues, dans une période où, à Sanvignes comme ailleurs, on se pose des questions sur les stratégies à long terme, j'ai voulu refaire ce qu'on avait fait en 1995 et 1996 avec le CAUE de l'époque. C'est-à-dire travailler sur toutes les thématiques de l'aménagement de la commune, à la fois l'habitat, les espaces naturels et la reconversion du centre bourg. Vous avez parlé des découvertes qui sont déjà portées par la communauté en maîtrise d'ouvrage. À un moment donné, y compris pour les compétences de la commune qui concernent ces espaces verts et ces équipements municipaux, il faut quelqu'un pour assembler tout cela quand on n'a pas d'ingénierie dans les communes les plus petites.

Le CAUE qu'on avait rencontré est donc très partant sur ce type d'opérations parce qu'il est assez rare qu'on prenne le temps de se poser des questions sur l'aménagement de sa ville au-delà d'un budget annuel. Sachant que chacun fait comme il veut. Je pense que pour le travail qu'on va faire ensemble avec tous les opérateurs, c'est vrai avec l'habitat puisque l'OPAC a une stratégie, Habellis en a une autre, la communauté a besoin d'un programme pluriannuel. Je pense que c'est une bonne feuille de route qui va être utile à la fois à la communauté et à tous ses partenaires, y compris l'Etat parce qu'on sait aussi que des choses relèvent de l'Etat.

Pour une somme relativement modique, un opérateur va donc nous accompagner, y compris en termes de communication et de démocratie participative avec les habitants. Je pense que Jean GIRARDON pourrait en parler, comme d'autres membres du CAUE ; c'est vraiment l'outil idéal de réflexion pour accompagner les élus.

Donc merci, Président.

J'ai un peu fait en sorte que ce soit comme cela.

M. le Président. - C'est comme ça et je pense que c'est la meilleure façon de s'y prendre sur un aménagement comme celui-là, avec des outils qui existent et qui peuvent nous être très utiles. Je ne doute pas que le projet qui en ressortira sera un projet structurant pour la commune de Sanvignes. Nous le souhaitons tous.

En tout cas, cela a été adopté à l'unanimité.

2. Avis du conseil communautaire sur le projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Saône-et-Loire pour la période 2020-2026

M. le Président. - Nous passons à l'avis du conseil communautaire sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Montserrat REYES.

Mme REYES. - Merci Président.

Comme vous le rappelle le rapport, ce schéma départemental est élaboré conjointement par l'Etat et le Département.

La première version du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Saône-et-Loire avait été approuvée en février 2003. Il y a eu une première révision et nous arrivons à la deuxième révision de ce schéma départemental.

Ce nouveau schéma prend en compte les évolutions réglementaires et les nouvelles obligations qui sont imposées aux EPCI. Elles sont listées dans le rapport ; je ne vous les lirai pas. Simplement, pour la communauté urbaine, ce projet valide un certain nombre de points :

- La diminution de capacité des aires de Torcy et de Montceau qui est actuellement de 24 et 22 respectivement, suite à leur réhabilitation après dégradation en 2018 et 2019. Nous avons donc réduit le nombre de places pour répondre davantage aux besoins ;
- Le maintien de la capacité de l'aire de Montchanin à 18 places ;
- Le maintien à 1,5 ha de l'aire de grand passage sans demander son agrandissement aux 4 hectares réglementaires ;
- La création de 8 terrains locatifs familiaux qui correspond à une nouvelle obligation des EPCI.

Il est néanmoins regrettable que la révision du schéma n'ait pas plus affiné les besoins en terrains locatifs familiaux. Il est tout de même recommandé à la communauté urbaine de mettre

en place une Maîtrise d'Œuvre urbaine et Sociale (MOUS) qui les définira plus précisément, cette MOUS pouvant être en partie financée par l'Etat.

Le schéma recommande aux EPCI, avec l'Etat et le Conseil départemental, de participer au financement d'un dispositif départemental de gestion des grands passages.

Il fait par ailleurs des EPCI les pilotes et les animateurs de groupes de suivi partenariaux locaux en charge notamment des questions de gestion des équipements et des questions sociales.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de révision du schéma.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LANDRE puis Monsieur GRONFIER

M. LANDRE.- Simplement une précision. Effectivement, je partage les conclusions de l'avis que venez de rendre sur le rapport. Néanmoins, vous avez particulièrement pointé la question de la sédentarisation. C'est probablement une question qui va de plus en plus se poser dans les années à venir.

Il est aussi dit dans le rapport qu'il existe aujourd'hui un terrain communal de la ville du Creusot qui est sur le territoire de la communauté urbaine, qui n'est pas géré et pour lequel aucun loyer n'est perçu pour reprendre les termes du rapport. Je voulais donc avoir confirmation que la question de ce terrain serait intégrée à la réalisation des terrains futurs puisqu'à mon avis, il sera difficile de créer deux régimes différenciés sur le même EPCI. Je voulais donc avoir cette confirmation.

M. le Président.- Gérard GRONFIER, puis on répondra globalement, à deux voix s'il le faut.

M. GRONFIER.- Simplement pour dire qu'il est important de mettre en place ces terrains locatifs familiaux. On voit bien que c'est de plus en plus une demande des gens du voyage. Cela nous permettra d'éviter ces petits campements de quatre ou cinq caravanes, comme on l'a vu à Montceau-les-Mines ces temps derniers, mais c'est aujourd'hui réglé.

Je pense qu'il est important de lancer cette opération.

M. le Président.- Merci.
Montserrat, vas-y.

Mme REYES.- Ce terrain un peu sauvage, si j'ose dire, qui existe sur le Creusot sera bien évidemment intégré à la réflexion que nous devons mener sur ces terrains familiaux.

M. le Président.- Il est vrai que c'est un sujet qui revient. Pour bien connaître le sujet, on voit bien qu'il faut arriver à répondre à une demande.

Les terrains familiaux, c'est maîtrisable et pas maîtrisable. On le sait. Quand c'est sur du domaine public, c'est plus facilement maîtrisable, mais c'est parfois sur du terrain privé et là, ce n'est pas maîtrisable.

On voit qu'il y a déjà un certain nombre de terrains familiaux sur la communauté urbaine où des gens ont à la fois une maison en dur et des caravanes. C'est un mode de vie et ils s'en accommodent très bien ; c'est leur souhait. Mais la plupart du temps, c'est sur des terrains privés.

Sur du domaine public, la gestion est parfois un peu plus compliquée, mais dans le cadre du schéma, nous avons la volonté d'inscrire quelques terrains familiaux parce qu'il y a une sédentarisation évidente de quelques familles.

Je mets aux voix ce rapport :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non, je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Merci.

Le conseil décide :

- *De donner un avis favorable au projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Saône-et-Loire pour la période 2020-2026.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. SEM Val de Bourgogne - Approbation du rapport 2019

2. SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Approbation du rapport 2019

3. Montceau-les-Mines - ZA Le Prélong - Vente de terrains à la SCI CAP INVEST NLHT pour l'implantation d'un centre d'exploitation ENEDIS

4. Montceau-les-Mines - 5, rue de la Loge - Vente d'un terrain en nature d'espace enherbé à un particulier pour implantation d'une activité artisanale de type garage

M. le Président.- Nous passons au développement économique qui est un chapitre également important, avec quatre rapports que je vous propose de soumettre aux voix. Il s'agit du rapport 2019 de la SEM Val, du rapport de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, d'une délibération qui traite de la zone du Prélong avec une vente de terrain et d'une autre vente de terrain, rue de la Loge, à Montceau.

S'il n'y a pas d'objection ni de demande de prise de parole, je mets ces quatre délibérations aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci, c'est adopté.

SEM Val de Bourgogne - Approbation du rapport 2019

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SEM Val de Bourgogne portant sur l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité

SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Approbation du rapport 2019

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne portant sur l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

MONTCEAU-LES-MINES - ZA Le Prélong - Vente de terrains à la SCI CAP INVEST NLHT pour l'implantation d'un centre d'exploitation ENEDIS

Le conseil décide :

- *De vendre à la Société civile immobilière CAP INVEST-NLHT, dont le siège social est Centre d'Affaires la Frébardière, 11 rue de la Frébardière, zone industrielle Sud Est, 35510 CESSON-SEVIGNE, identifiée au SIREN sous le n°883 631 251, RCS de Rennes, représentée par*

Monsieur Alexandre ANDRE, les parcelles de terrains suivantes, sises commune de MONTCEAU-LES-MINES, ZA Le Prélong :

- Section CI n° 361 pour partie ;
- Section CI n° 3 pour partie ;

Pour une superficie globale de 15 766 m², soit 14 466 m² valorisables en retranchant les 1 300 m² de talus ;

- De fixer le prix total de cette cession à la somme de 144 660 € HT;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation, à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, en association avec Me Chloé SCHREDER de l'étude de Me LATRILLE, notaire à Rennes, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26.

Observations : Adoption à l'unanimité.

MONTCEAU-LES-MINES - 5, rue de la Loge - Vente d'un terrain en nature d'espace enherbé à un particulier pour implantation d'une activité artisanale de type garage

Le conseil décide :

- De vendre à Monsieur JUILLET Philippe, demeurant 17 rue Diderot, 71230 SAINT-VALLIER, la parcelle cadastrée section AX n°51, en nature d'espace enherbé, à MONTCEAU-LES-MINES ;
- De fixer le prix total de cette cession à la somme de 10 000 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, et toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge du vendeur ;
- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 7788 – Fonction 01 – 26

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit - Choix du mode de gestion

M. le Président.- Philippe PIGEAU.

M. PIGEAU.- Je rappelle le contexte. Par contrat de DSP signé le 8 avril 2004, la communauté urbaine a délégué à la société Creusot Monceau Networks la construction et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à haut débit. Ce réseau d'initiative publique est déployé au profit des entreprises et des services publics.

C'est pour une durée de 15 ans et cela a démarré le 6 octobre 2005 pour se terminer le 6 octobre 2020.

Dans le même temps, le Grand Chalon a à son tour conclu un contrat de délégation de service public qui reprend des caractéristiques identiques au contrat de DSP communautaire. Il a aussi été conclu pour une durée de 15 ans, arrivant à échéance le 9 novembre 2021.

À partir de 2010-2011, la communauté et le Grand Chalon ont mis en œuvre une entente juridique visant au développement de projets communs. Vous avez le détail.

Je vais simplement rappeler que cette démarche commune ne pouvant se faire que dans le cadre d'un calendrier partagé par les deux territoires, par délibération du 19 décembre 2019, le conseil communautaire de la CUCM a prolongé la durée de son contrat de DSP avec Creusot Monceau Networks pour que son terme coïncide avec celui du Grand Chalon, la nouvelle échéance du contrat de DSP de la CUCM étant alors portée au 9 novembre 2021.

Les deux contrats de DSP arrivant à terme en même temps, les deux EPCI se sont de ce fait rapprochés et ont convenu de mutualiser leurs réseaux de sorte à ce qu'il n'y ait qu'un seul contrat couvrant l'intégralité des deux infrastructures de RIP, ce qui permettra une limitation des dépenses publiques.

Vous avez ensuite la proposition sur le choix du mode de gestion. Vous retrouvez le choix du contrat et les montages exclus. Dans les montages exclus, je voulais simplement préciser qu'en cas de reprise du service en gestion directe par la communauté à l'issue du contrat actuellement en cours, la CUCM devrait :

- Recruter du personnel compétent dans l'exploitation de réseaux ;
- Etre en capacité technique d'activer ce réseau elle-même ;
- Etre en capacité commerciale d'en donner l'accès aux opérateurs grand public.

De la même manière, le recours au marché public semble devoir être écarté pour les motifs techniques que vous avez et qui sont regroupés en trois chapitres, ainsi que pour les motifs commerciaux et économiques que je vous laisse le soin de parcourir.

Hormis l'aménagement du réseau et la réalisation d'extensions limitées, il n'est pas prévu de confier des investissements importants au prestataire. Ne sont donc pas envisageables la DSP concessive (concession de travaux), le marché de partenariat ou le marché global de performance.

Vous avez ensuite le montage proposé. Je rappelle simplement que la CUCM demeure propriétaire de son infrastructure et de ses équipements. Je vous laisse parcourir le reste.

Le capital de la SPL sera détenu à 100 % par les deux EPCI et à parts égales.

Ensuite, vous avez les modalités de la création de la SPL que je vous laisse parcourir. Je précise simplement que les statuts de la société prévoient que chacun des EPCI dispose du même nombre d'administrateurs et qu'une présidence alternée sera mise en place pour trois ans pour chacune des EPCI. Chaque EPCI actionnaire disposera de deux administrateurs et sera doté d'un capital de 40 000 €, répartis à parts égales. Je vous laisse parcourir le reste.

L'objet principal est l'exploitation et la commercialisation.

Puis il y a les étapes de la procédure que je vous laisse parcourir.

Vous avez ensuite l'objet du futur contrat de la DSP qui reprend tous les chapitres et nomenclatures de la prestation, la durée de la DSP, l'assiette de la délégation et des biens du service, le périmètre géographique d'intervention, la répartition des travaux entre l'EPCI et la SPL, ainsi que les conditions financières de la DSP.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe de la délégation de service public relative à l'exploitation et la commercialisation des infrastructures et réseaux de communications électroniques d'initiative publique préexistants, et leurs évolutions, appartenant à la CUCM à conclure avec la SPL « Sud Bourgogne THD » en cours de constitution, et ce conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, selon les caractéristiques précitées ;

- D'autoriser le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à engager toute procédure et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération.

M. le Président. - Merci.

Est-ce qu'il y a des prises de parole souhaitées ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Dans la ligne de l'intervention que j'ai faite lors du dernier conseil, j'ai bien écouté la nouvelle présentation qui est faite pour la DSP accordée à la société publique locale en cours de constitution. Elle pourrait me convaincre si nous en étions aux premières heures de cours de droit public en première année à la fac ou si nous étions en 1995, c'est-à-dire à des moments

où nous nous extasions, où la puissance publique trouvait formidable la possibilité de créer presque à l'infini des modes de gestion et des structures juridiques différentes et où l'on disait, c'est ce qui a été présenté juste avant par Philippe PIGEAU, que cela faciliterait l'action publique et diminuerait la dépense publique.

Mais nous sommes en 2020 et depuis à peu près 20 ans, l'ensemble des rapports sénatoriaux, les Chambres régionales des comptes, la Cour des comptes et la loi puisque la loi engagement et proximité qui a été promulguée en décembre 2019 - donc le législateur - incitent à limiter la création de syndicats, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, etc. Ce n'est pas du tout ce que l'on fait sur ce territoire.

On incite à limiter cette création parce qu'il existe aujourd'hui d'autres moyens juridiques de faire. En l'espèce, pour une délégation de service public, nous pouvons tout à fait faire, avec le Grand Chalon, un groupement avec une commission de délégation de service public commune. C'est autorisé et cela évite de recréer une structure juridique de droit privé, avec son personnel, ses charges et sa complexité administrative et politique dans la compréhension et donc le contrôle que nous pourrions exercer dessus.

Je rappelle que la SPL, telle qu'elle est proposée, est détenue par les deux EPCI à parts égales. Elle n'a pas d'autonomie de décision. Elle sera gérée comme un service de la communauté urbaine et du Grand Chalon, en tout cas c'est ainsi que c'est présenté. Je ne comprends donc pas pourquoi on passe par cet artifice juridique qui me semble aujourd'hui désuet, dépassé et coûteux alors même que nous avons les moyens de le faire d'une façon beaucoup plus simple, c'est-à-dire un projet positif, en interconnectant les réseaux et en passant une commande auprès d'un exploitant en commun. Mon vote sur cette délibération ne vous étonnera donc pas.

Je voulais tout de même redire que là où on nous présente une diminution de la dépense publique et des procédures qui seraient plus simples, au contraire, on la complexifie et on crée les conditions de l'accroissement de la dépense publique.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur LANDRE, pour ce petit cours de droit public que nous accueillons toujours avec bonheur. On aurait pu s'éviter quelques minutes si vous aviez simplement dit : « Conformément à ce que j'ai dit et expliqué la dernière fois, je voterai contre ». Je n'apporterai donc pas de réponse complémentaire à celle que je vous ai déjà apportée la dernière fois.

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Eric COMMEAU.

M. COMMEAU. - Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous faire de cours de droit public, je n'en ai pas les compétences et je dis tout de suite que je voterai pour cette délibération.

Je voulais simplement faire une petite intervention incidente, qui n'a pas directement de lien avec ce qui nous est proposé, mais tout de même. Je voulais parler de l'installation de la fibre dans nos communes.

Il y a actuellement des travaux sur Montceau-les-Mines. On parle bien entendu des particuliers et non pas du haut débit pour les entreprises. Je crois que la fibre se met en place avec un peu de retard, mais il semblerait qu'à certains endroits, et cela concerne le quartier où j'habite, on mette la fibre dans certaines rues mais qu'elle n'aille pas jusqu'à certaines habitations. Il semblerait qu'il y ait un conflit entre Orange et Enedis pour passer en aérien.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, avec la crise Covid, de plus en plus de gens sont en télétravail. Par ailleurs, de plus en plus de gens habitant dans les grandes métropoles se disent qu'il serait peut-être bien d'aller habiter dans une collectivité de taille moyenne ou de petite taille. Même si cela ne relève pas de la compétence des communes en direct, ni de la communauté urbaine, il serait peut-être bon d'avoir un état de l'installation de la fibre sur notre territoire et peut-être peser pour lever ces petites guerres entre entreprises, qui sont malheureusement toutes des entreprises privées ou quasi privées, pour que l'installation de la fibre puisse se faire rapidement et définitivement sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. le Président. - Vous avez raison de le souligner. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Sur la communauté, il est vrai que c'est sans doute un peu plus complexe. Vous avez des territoires, le Grand Chalon par exemple, sur lesquels Orange déploie partout parce que c'est considéré comme une zone AMII. On l'a déjà expliqué. Sur la communauté, on a deux niveaux : les zones AMII (Le Creusot et Montceau) qui sont déployées par l'opérateur historique Orange et les zones qui ne sont pas AMII et qui sont déployées par le Département et la communauté par anticipation lors de la montée en débit. Mais il est vrai qu'on est un petit peu excédé par ces petits conflits qui retardent.

Je veux bien que l'on fournisse un état des lieux. Vous pouvez l'avoir sur le site d'Orange. Vous verrez exactement où c'est fibré, où ce n'est pas fibré et si vous pouvez y prétendre ou pas. C'est plutôt assez bien fait. Après, on peut également avoir un état des lieux par ville. L'état des lieux n'est pas très compliqué à avoir.

Ce qu'on a un peu plus de mal à comprendre, et on n'a jamais la réponse ou alors pas complètement, c'est : pourquoi certains ont la fibre et pas d'autres alors qu'ils habitent à quelques mètres, voire dans un même bâtiment ? C'est vrai sur la communauté urbaine et sur d'autres territoires puisque j'ai eu quelques exemples ailleurs. C'est cela qu'on n'arrive pas à savoir. On nous explique que quand ce n'est pas l'opérateur Orange, c'est un autre opérateur et qu'il faut qu'Orange délivre des autorisations, ce qui est fait, mais que l'opérateur n'est pas non plus obligé de commercialiser cette fibre avec Orange et qu'il peut passer par un autre opérateur qui peut avoir une autre technique, notamment l'aérien ou autre chose. C'est donc d'une certaine complexité.

Montserrat, qui a suivi cela pendant le précédent mandat, s'arrachait les cheveux. Dans le cadre de ce mandat, j'ai décidé de confier cette délégation à Philippe qui a encore quelques cheveux et qui va se les arracher à nouveau.

Mais je le déplore comme vous et vous avez raison de le souligner.

Je propose qu'on alerte de nouveau Orange parce qu'il faut être concret à un moment donné. Il s'agit de leur demander de nous faire remonter les lieux précis où il y a vraiment des difficultés, et de leur demander le nom des opérateurs des personnes qui ont des difficultés. Et s'il le faut, je veux bien que l'on fasse un courrier pour demander des explications.

Merci.

Gérard GRONFIER.

M. GRONFIER. - C'est simplement pour répondre à Eric COMMEAU concernant la ville de Montceau. On a sollicité Orange pour avoir des explications dans le cadre d'un conseil municipal. Ils sont aussi venus pour des réunions de quartier. Maintenant, avec la Covid, il n'y en a plus, mais des explications ont tout de même été données au conseil municipal et dans les réunions de quartier.

M. le Président. - Orange donne les explications, je ne le conteste pas. Quand on les interpelle, ils répondent. La difficulté, c'est d'avoir des réponses précises sur des cas concrets. Là, on a beaucoup plus de mal. Y compris quand vous allez voir votre propre opérateur, lui-même n'a pas forcément la réponse. C'est donc assez complexe, je le conçois.

Orange est dans le dialogue avec les collectivités, répond et vient, y compris dans des réunions publiques. Vous avez raison de le souligner. Mais il y a des choses qu'on ne comprend tout de même pas. C'est assez frustrant que son voisin ait la fibre et que nous ne l'ayons pas nous-mêmes. C'est vécu de cette façon.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant le vote ? Non.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Est-ce que certains souhaitent s'abstenir ?

Qui est contre ? Monsieur LANDRE.

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *Du principe de la délégation de service public, relative à l'exploitation et la commercialisation des infrastructures et réseaux de communications électroniques*

d'initiative publique préexistants, et leurs évolutions, appartenant à la CUCM par le biais d'une convention de délégation de service public de type affermage à conclure avec la Société publique locale Sud Bourgogne THD, en cours de constitution et ce, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, selon les caractéristiques précitées,

- *D'autoriser le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à engager toute procédure et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération.*

Observations : Adoption à la majorité.

6. Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) Convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPLAAD - Avenant n° 1 - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons à une autre SPL, présentée par JérémY. On ne présente pas la SPL qui existe depuis un certain temps, mais un avenant.
JérémY PINTO.

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président. Chers collègues.

C'est un avenant qui concerne le site technopolitain. Permettez-moi d'en tenir quelques propos. Les anciens de ce conseil connaissent le projet pour en avoir parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte, mais je tiens à apporter quelques précisions pour les collègues de toutes les autres communes qui nous ont rejoints. Il s'agit bien d'un chantier d'envergure qui concerne l'ensemble de la communauté urbaine comme l'est Mecateam, par exemple.

J'avancerai trois raisons. C'est un chantier d'envergure et d'importance parce qu'il s'agit de soutenir l'innovation et l'emploi et de hausser le niveau d'accompagnement des porteurs de projets économiques, à la fois par des solutions d'hébergement adaptées dans l'espace technopolitain, mais aussi par le réseau de l'ensemble des acteurs, en particulier celui de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous devons être plus performants en matière de transfert de technologie et en soutien à l'entrepreneuriat et ce projet répond à cette ambition.

La deuxième raison est que ce projet est inscrit dans Territoire d'industrie, porté du Charolais à l'Autunois et les projets dialogue d'ensemble. Je pense notamment à la robotique, la fabrication additive et la filière céramique.

La troisième raison qui est particulièrement d'actualité, c'est l'ampleur du chantier. Plus de 10 M€. A l'heure des plans de relance, de soutien à l'économie, d'accélération d'investissement, voilà très concrètement un chantier, peut-être le plus important de la communauté urbaine, qui soutient l'emploi et le secteur du BTP, chantier par ailleurs fortement soutenu et subventionné par l'Etat, la Région et les fonds de l'Europe.

J'en viens au cœur de la délibération. Pour mener à bien ce projet, la communauté urbaine l'a confié à la SPLAAD il y a près de trois ans maintenant qui travaille pour notre compte avec une grande rigueur. En 2017, le projet concernait alors, sur le plan immobilier, uniquement la réhabilitation de l'ancien bâtiment B du lycée Jaurès au Creusot. Depuis, le programme architectural et technique du projet a évolué, ajoutant à la réhabilitation une extension, modifiant ainsi le montant de l'enveloppe budgétaire. C'est donc l'objet de la présente délibération.

Et vous ne serez pas surpris, car vous en avez eu connaissance à plusieurs reprises ces dernières années, des ajustements notamment de l'AP/CP que mon collègue Daniel MEUNIER a rappelé tout à l'heure.

Par cet avenant, il s'agit de procéder à la mise à jour de cette convention qui nous lie à la SPLAAD et d'acter le lancement de ce chantier important puisque la préparation du chantier est pour décembre et les travaux dès janvier 2021.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il des prises de parole avant le vote ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Je regarde si je dois faire sortir quelqu'un ou pas. Apparemment non.

Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
Je ne vois pas les mains au fond.
Merci beaucoup.
C'est donc adopté à l'unanimité.

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CUCM et la SPLAAD, annexé au rapport ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. IUT - Campus des métiers et qualifications - Subvention équipement village apprenant et convention d'application

8. Filière AES - Centre universitaire Condorcet - Attribution de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature

M. le Président.- Ensuite, nous avons une subvention d'équipement pour le campus des métiers de l'IUT.

Daniel MEUNIER

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas reprendre toute l'argutie que vient de développer JérémY, mais c'est en droit fil de ce qui vient d'être dit, en particulier sur la qualité et le devenir de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

C'est un projet de délibération qui concerne les liens unissant la communauté et l'université de Bourgogne. Vous savez toutes et tous que la recherche, l'innovation et la formation, au travers des actions de l'IUT et du Campus des métiers, sont des fers de lance importants dans le cadre du développement de l'enseignement supérieur. On le voit au travers de la montée en puissance des relations entre le tissu industriel et l'éducation. C'en est la traduction première.

Les résultats qualifiants de nos jeunes en sont aussi la preuve irréfutable.

Cette collaboration s'enrichit par le biais d'approches novatrices qui visent à initier des parcours éducatifs personnalisés et qui s'appuient sur des projets personnels évolutifs de tous ces apprenants.

Pour ce faire, il est proposé de créer un espace d'apprentissage dédié, labélisé sous le nom de « village apprenant », où l'étudiant pourra bénéficier d'un réel continuum allant du collège à un Bac+5.

Dans ces lieux d'apprentissage vont se croiser des étudiants, des enseignants, des salariés et des entrepreneurs. Cela favorisera tout ce croisement de regards qui est indispensable à l'émulation et surtout à la détection de talents.

Bien entendu, tout ceci se fera sous la tutelle de l'Université de Bourgogne et de l'Académie de Dijon.

L'IUT et le Campus des métiers sollicitent la CUCM pour l'obtention d'une subvention de 40 000 € destinée à acquérir différents matériels techniques : de la robotique mobile, des ordinateurs, des drones, des imprimantes 3D et tout ce que vous pouvez imaginer dans ce domaine.

À cette note est jointe la convention partenariale IUT/Université/CUCM.

Nous sommes invités à autoriser le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 € et à approuver les termes de cette convention.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Vice-Président, je propose que vous passiez la délibération suivante sur AES puisque nous serons un certain nombre à sortir. Cela évitera de sortir deux fois. Et c'est vous qui soumettrez les délibérations au vote.

M. MEUNIER.- Parfait. Merci Monsieur le Président.

Avant votre départ, dans le droit fil de ma note précédente, on s'intéresse cette fois-ci au site universitaire Condorcet. Je rappelle que c'est le deuxième site universitaire de l'université de Bourgogne, donc un maillon très important. Même si on fait des redites, je pense qu'il est bon de le rappeler à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Ceci à la fois au niveau de la qualité de l'éducation et de la formation, tant par le nombre d'étudiants et les résultats obtenus, mais aussi par la synergie qu'il exerce avec le tissu économique et industriel du territoire. J'insiste là-dessus.

Parmi les formations dispensées, il y a la filière Administration Economique et Sociale (AES) qui accueille des étudiants en licence 1 et 2.

L'université de Bourgogne, comme toutes les universités, a été pendant un temps en recherche de rationalisation de coûts. Elle s'est interrogée sur le maintien de cette filière. Mais depuis 2018, et ceci pour 6 ans, la CUCM a conclu une convention de partenariat pour soutenir cette filière au sein de l'antenne universitaire. Dans cette convention, nous avons donc pris l'engagement du versement d'une subvention annuelle de 100 000 €.

Afin d'honorer l'engagement que nous avons pris, sous réserve des objectifs inscrits dans la convention, nous sommes sollicités pour autoriser le Président à signer la convention et à verser cette dite subvention de 100 000 €.

M. le Président.- Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ces deux délibérations ? Non.

Je vais donc laisser le premier vice-président mettre les deux délibérations aux voix une par une. Puis nous allons sortir. Quand je dis « nous », c'est Cyril GOMET, mais il n'est pas là, Jérémy PINTO et moi-même pour les deux délibérations.

Lionel DUPARAY

M. DUPARAY.- (*Inaudible*).

M. le Président.- Oui, pour le Département. Vous allez donc nous accompagner. C'est vrai qu'on ne le sait pas forcément. C'est pour cela qu'il faut être attentif. Vous avez bien raison.

(*M. David MARTI, M. Cyril GOMET et M. Lionel DUPARAY sortent de la salle du conseil*).

M. MEUNIER.- On peut considérer qu'ils ont quitté la salle.

Pour le premier rapport sur le Campus des métiers et la subvention d'équipement au village apprenant, qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des avis contre ?

Y a-t-il des avis pour ?

Merci beaucoup.

Vote à l'unanimité.

Concernant la subvention pour la filière AES de Condorcet, y a-t-il des personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des avis contre ?

Qui est pour ?

Merci encore pour cette unanimité.

Je crois qu'on peut rappeler les personnes.

IUT - Campus des métiers et qualifications - Subvention équipement village apprenant et convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'application 2020/2021 à intervenir entre la*

CUCM, l'Université de Bourgogne et l'Institut Universitaire de Technologie du Creusot ;

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € pour le financement d'équipements d'une salle du village ressource apprenant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget.

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, M. Lionel DUPARAY et M. Cyril GOMET intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

Filière AES - Centre universitaire Condorcet - Attribution de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention 2021 à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € attribuée à l'Université de Bourgogne pour l'année 2021 ;
- D'imputer la dépense sur les crédits correspondants.

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, M. Lionel DUPARAY et M. Cyril GOMET intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

(M. David MARTI, M. Cyril GOMET et M. Lionel DUPARAY regagnent leur place).

M. MEUNIER.- Monsieur le Président, les deux rapports ont été votés à l'unanimité.

M. le Président.- Merci.

9. Pacte territorial pour l'économie de proximité avec la Région Bourgogne Franche-Comté – Convention de partenariat pour le fonds régional d'avances remboursables – Avenant n° 1 - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous continuons avec le pacte territorial que nous avons passé avec la Région et que nous avons longuement évoqué. Je ne vais donc pas revenir dans le détail.

Simplement, il y a un pacte territorial qui repose sur deux fonds : un fonds régional d'avances remboursables et un fonds territorial de subventions qui est géré par la communauté urbaine, celui que j'évoquais tout à l'heure, avec un versement de 5 € par habitant, dont 1 € en fonctionnement. On est donc sur le premier dispositif. La présente délibération est relative à l'abondement complémentaire de la CUCM et de la Région. L'abondement complémentaire de la Région plafonné à 2 € par habitant est conditionné à un abondement équivalent ou supérieur à celui de la communauté. Dans le cadre de cet avenant, la CUCM a fait le choix de mettre 5,4 € par habitant sur ce fonds.

Je ne serai pas plus long parce qu'on l'a déjà évoqué plusieurs fois. Il est donc inutile de se répéter.

Avant l'adoption, est-ce qu'il y a une ou plusieurs demandes de prise de parole ? Non.

Doivent sortir de la salle avant le vote les deux vice-présidents à la Région, Laëtitia MARTINEZ et Jean-Claude LAGRANGE. Marie-Claude JARROT est absente, sinon elle devait également sortir.

(Mme Laëtitia MARTINEZ et M. Jean-Claude LAGRANGE sortent de la salle du conseil).

Est-ce qu'il y a des personnes qui, pour une raison ou une autre, ne souhaitent pas prendre part au vote, comme Lionel DUPARAY tout à l'heure qui a été attentif ? Non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus.

Qui est contre ? Pas de contre.

Qui est pour ?

Le pacte a été adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention de la CUCM pour le Fonds régional des territoires à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté,*
- *D'approuver le règlement d'application modifié,*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la communauté urbaine à signer ledit avenant à la convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

M. le Président.- On peut faire rentrer les collègues, d'autant que Jean-Claude LAGRANGE a une délibération à présenter avec un règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise.

(Mme Laëtitia MARTINEZ et M. Jean-Claude LAGRANGE regagnent leur place).

10. Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise de la CUCM – Modification – Autorisation de signature

M. LAGRANGE.- Président, ce rapport est dans la droite ligne du précédent puisqu'il s'agit d'adapter notre règlement d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Là encore, je signale que la communauté urbaine a largement utilisé cette possibilité qui est également accompagnée par la Région puisque beaucoup d'entreprises ont été soutenues dans leur développement.

Après ce qui a été expliqué, il s'agit d'adapter notre règlement pour accompagner les TPE, les plus petites entreprises afin de permettre le versement des aides liées à cette nouvelle modification.

Je vous propose donc d'adopter cette modification temporaire n° 2. On espère que ce sera la dernière, bien qu'on ne sache pas ce que la crise nous réserve pour l'année prochaine.

Je vous demanderai simplement de faire une petite modification. Les établissements doivent justifier d'une fermeture administrative. Au départ, il avait été indiqué 30 jours de fermeture. Aujourd'hui, il vous est proposé de modifier la délibération et le règlement en prévoyant une fermeture administrative d'au moins 25 jours calendaires à compter du 29 octobre. Cela ne change rien sur le montant de l'attribution de l'aide. C'est pour tenir compte des situations particulières. 25 jours au lieu de 30.

M. le Président.- Merci de l'avoir précisé.

Il y a eu cette modification parce que de jour en jour, les annonces semblent évoluer. Le Président de la République va prendre la parole la semaine prochaine. Il est question que les commerces rouvrent avant le 1^{er} décembre. En tout cas, il y a une discussion à ce niveau-là pour une ouverture fin novembre. Il y a également l'affaire du Black Friday.

Pour être sûr de ne pas pénaliser ceux qui ont été soumis à une fermeture administrative, on a réduit le nombre de jours, même s'ils rouvrent fin novembre. Sinon, on prenait le risque que

notre règlement d'intervention ne s'applique pas. Le but n'est pas de pénaliser les commerçants. Qu'ils ferment 20 ou 30 jours, le mois est de toute façon perdu pour eux.

Voilà pourquoi nous avons souhaité faire cette modification.

Je pense que personne ne voit d'inconvénients sur ce règlement d'intervention.

Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ? Pas de prise de parole.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non plus.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je n'ai pas vu la main de Monsieur LANDRE, je suis désolé. Si vous ne montez pas le bras plus haut, je ne peux pas le voir.

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification temporaire n°2 permettant de faire face à la crise sanitaire qui vient compléter le règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises de la CUCM,*
- *Précise que ce dispositif d'aide n'est applicable que pour les établissements ayant subi une fermeture administrative d'au moins 25 jours calendaires à compter 29 octobre 2020 minuit, date du nouveau confinement mis en place sur le territoire national par le gouvernement.*
- *Précise que ce dispositif n'est renouvelable qu'une seule fois pour tout bénéficiaire*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Politique de la ville - Étude départementale « Mieux connaître pour lutter contre l'invisibilité des femmes dans les quartiers prioritaires » - Participation CUCM

M. le Président.- On passe au développement territorial, avec un sujet qui concerne la politique de la ville et une étude départementale : « Mieux connaître pour lutter contre l'invisibilité des femmes dans les quartiers prioritaires ».

C'est dans le cadre du contrat de ville. Cela concerne donc certains quartiers du contrat de ville. Vous les avez :

- Le Tennis et Harfleur au Creusot ;
- La Résidence du lac à Torcy ;
- Le Bois du Verne et le Plessis à Montceau.

Les thématiques touchent à la fois à l'emploi, au cadre de vie, à la cohésion sociale et à la politique jeunesse.

C'est une action portée par la Direction départementale de la cohésion sociale. Je vais passer la parole à Laëtitia MARTINEZ qui va nous en dire un petit peu plus.

Laëtitia MARTINEZ. Si on peut lui amener le micro.

Mme MARTINEZ.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter de ce rapport pour attirer l'attention sur la pertinence et l'intérêt des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville, pertinence dont notre majorité a toujours été convaincue. Même si l'urgence est forte en ce moment avec la crise sanitaire, elle mobilise des élus de tous bords comme dans le cadre de l'appel des 100 maires et présidents d'EPCI, dont plusieurs maires ici ont été signataires.

J'attire aussi votre attention sur ce rapport parce que c'est une occasion de parler d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté urbaine et parce que je trouve l'objet de l'étude qui nous est soumise ce soir particulièrement intéressant. Il vise à lutter contre

l'invisibilité des femmes dans les quartiers politiques de la ville et fait état d'un ressenti des acteurs de terrain quant à cette question.

L'étude qui sera menée par l'IRTESS Bourgogne nous permettra d'avoir des indicateurs, de mesurer et donc de proposer des actions pour corriger ces questions.

Dans les quartiers relevant de la politique de la ville, on constate une féminisation de la pauvreté, des répartitions traditionnelles, des rôles sociaux plus défavorables aux femmes et un moindre accès au droit et au service public. Ce sujet me semble donc d'importance et je suis heureuse que la communauté puisse y participer dans le cadre du versement de cette subvention au contrat de ville.

M. le Président. - Merci.

Mes chers collègues, est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non.

Vous avez eu raison de rappeler que 110 maires ont signé pour que 1 % du budget de relance (donc 100 Milliards, je le rappelle) soit consacré à la politique de la ville et donc à ces quartiers qui souffrent plus que d'autres. Là aussi, ce sont 110 maires de toutes sensibilités politiques. Ce n'est pas du tout une position partisane. C'est pour dire qu'il y a aujourd'hui des personnes en souffrance plus que d'autres, notamment dans ces quartiers et secteurs de ville, même si on ne parle pas de quartiers.

On voit bien que c'est pareil pour tous les sujets : il faut de l'équité et de la justice dans l'application des mesures. Malheureusement, si on ne consacre pas de moyens supplémentaires à ceux qui existent déjà dans ces dispositifs, alors la fracture sociale qui est déjà grande dans certains secteurs de nos villes sera béante. Il faudra des années et des années pour revenir en arrière si rien n'est fait à un moment donné ou rien de plus que ce qui est fait aujourd'hui.

Pour que 110 maires se mobilisent comme cela, donc de toutes sensibilités, pour dire au Gouvernement : « Vous devez consacrer 1 % du budget de relance », c'est qu'il y a des raisons.

Je l'ai dit et je le répète : je regrette, comme les 110 signataires voire plus, qu'au début du mandat le Président de la République ait fait des annonces pour dire « Nous allons lancer un plan massif sur les quartiers prioritaires et tout ce qui touche à la politique de la ville » Il a missionné quelqu'un qui est unanimement reconnu comme quelqu'un qui, en tant que maire et ministre, a su impulser des choses de manière forte, même si tout n'était pas parfait. Je pense à Jean-Louis Borloo. Il a produit un travail conséquent et a remis un rapport étoffé au Président de la République tout en disant qu'y compris ce qu'il avait fait pendant des années devait être remis en question, qu'il s'était trompé. C'est tout de même assez courageux de le dire. Il a dit qu'il en avait tiré les conséquences et comment, à son sens, il fallait faire pour être efficace puisque le Président lui a demandé d'y réfléchir. Rien n'a été retenu puisque le rapport n'a été ni plus ni moins qu'écarté.

Je le regrette comme d'autres. Je pense qu'on aurait pu faire autrement. Il a été finalement estimé que ce n'était pas une priorité. On voit bien comment est la situation aujourd'hui dans toutes nos villes. Je dis bien « toutes nos villes » parce que pas une n'y échappe. La fracture est de plus en plus grande.

Il est donc l'occasion de le dire et de le répéter dans chaque assemblée et chaque fois que nous le pouvons : il faut des moyens conséquents, notamment dans le cadre de cette crise. C'est déjà difficile pour des personnes qui n'étaient pas dans une situation de fragilité ou de paupérisation. C'est difficile pour tout le monde. Alors imaginez pour ce public-là, notamment pour les plus jeunes parce que ce seront les premiers impactés, mais aussi pour les personnes âgées qui se retrouvent dans une situation de grande détresse.

On ne peut donc pas dire qu'on lance un plan de relance de 100 Milliards et oublier toute cette partie de la population, de la nation, sans s'en préoccuper davantage que ce qu'on a fait jusqu'à présent. Je ne dis pas qu'il n'y a rien eu de fait. Des choses ont été faites, même beaucoup, mais ce n'est pas suffisant par rapport à ce que nous vivons.

Excusez-moi, j'ai été un peu long, mais il faut qu'il y ait une réelle prise de conscience par chacun d'entre nous de sorte que tout cela soit porté de manière très forte.

Je vais mettre aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectif à intervenir avec l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS) et la DDCS précisant les modalités de versement de la participation CUCM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'autoriser le versement de la somme de 2 000 €, inscrite au budget primitif 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Politique de la ville - Convention régionale urbaine et sociale - Avenant n° 3 de prorogation de durée

M. le Président.- Toujours sur le chapitre « politique de la ville », nous avons une convention régionale urbaine et sociale. C'est simplement un avenant de prorogation de durée.

Il est proposé un allongement de cette convention puisque le présent avenant, qui est joint en annexe, a pour but de prolonger la durée de cette convention jusqu'en 2024 pour le quartier d'intérêt régional et jusqu'en 2022 pour les quartiers d'intérêt local, selon les modalités indiquées.

Y a-t-il des demandes de précision, des questions ou des prises de parole ? Non.

Doivent de nouveau sortir les conseillers régionaux, en l'occurrence les vice-présidents, Jean-Claude LAGRANGE et Laëtitia MARTINEZ. Je suis désolé pour eux.

(Mme Laëtitia MARTINEZ et M. Jean-Claude LAGRANGE sortent de la salle du conseil).

Mes chers collègues, je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des personnes contre ? Non.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°3 prorogeant la durée de la convention régionale urbaine et sociale à intervenir avec la région Bourgogne-Franche-Comté, la ville du Creusot, la ville de Torcy et la ville de Montceau-les-Mines selon les modalités précitées,*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant reçu délégation à signer ledit avenant.*

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

(Mme Laëtitia MARTINEZ et M. Jean-Claude LAGRANGE regagnent leur place).

VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Action de l'Espace-conseil FAIRE sur le territoire de la CUCM - Renouvellement 2020-2021 de la convention avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE)

M. le Président.- Le développement durable, avec l'action de l'Espace-conseil FAIRE sur le territoire de la CUCM et un renouvellement 2020-2021 de la convention. C'est notre collègue, Bernard FREDON, qui nous le présente.

M. FREDON.- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit du renouvellement de la convention de l'Espace-conseil FAIRE, portée par le CAUE.

Cette convention, accompagnée d'une subvention de 8 000 €, porte sur des actions d'animation à destination des particuliers, sur une participation à la définition de certaines actions à venir telle que celle visant à massifier la rénovation énergétique des logements via la déclinaison d'un dispositif de type SPIE ou toute autre offre régionale permettant la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique et sur une participation aux actions relatives aux productions d'énergie renouvelable pouvant concerner les particuliers et comprenant une identification des acteurs impliqués ou d'exemples de réalisations sur lesquelles s'appuyer.

M. le Président.- Merci.

Suite à cette présentation, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non.

Avant de mettre aux voix, doivent sortir Lionel DUPARAY, Jean GIRARDON et Jean-Claude LAGRANGE.

(M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Jean GIRARDON sortent de la salle du conseil).

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Non plus.

Y a-t-il des votes contre ? Non plus.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

On peut faire rentrer les collègues.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes et la signature de la convention d'objectifs 2020-2021 entre la communauté urbaine et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 8 000 € au CAUE de Saône-et-Loire ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondante.*

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Jean GIRARDON intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

(M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Jean GIRARDON regagnent leur place).

2. Déchets - Rapport annuel du délégataire CMR relatif au traitement des déchets pour l'année 2019

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

4. Services publics eau et assainissement - Régie intéressée 2019 - Rapports annuels des délégataires

5. Services publics eau et assainissement - Régie intéressée 2019 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services

M. le Président.- Pour terminer, ou presque, toujours au chapitre développement durable, nous avons des délibérations qui concernent les déchets. Pour le coup, personne ne devra sortir.

Ce sont le rapport du délégataire CMR, le rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets et les deux rapports annuels des services publics eau et assainissement et de la régie intéressée.

Vous avez eu les rapports. Vous les avez examinés, je n'en doute pas.

Je mets donc aux voix que nous prenons acte que nous avons vu ces rapports :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Déchets - Rapport annuel du délégataire CMR relatif au traitement des déchets pour l'année 2019

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du délégataire relatif au traitement des déchets pour l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de gestion des déchets ménagers pour l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Services publics eau et assainissement - Régie intéressée 2019 - Rapports annuels des délégataires

Le conseil décide :

- *De prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Services publics eau et assainissement - Régie intéressée 2019 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services

Le conseil décide :

- *De prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII – PROXIMITÉ

1. Creusot Montceau Transports - Rapport annuel 2019 du délégataire

M. le Président.- Le dernier sujet est un sujet de proximité.
C'est le rapport annuel 2019 des transports.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Non.
Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Non.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non plus.
Qui est pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel de « Creusot Montceau Transport », délégataire du service public de transports urbains pour l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Vœu au sujet de la fermeture du site montcellien du groupe EOLANE

M. le Président.- Voilà, mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme de ce conseil communautaire.

Il me reste tout de même à vous soumettre un vœu. Vous savez que je ne suis pas un grand fan des vœux. C'est assez rare dans les conseils communautaires. Parfois, cela me semble utile de s'exprimer par le biais d'un vœu, lorsque l'actualité le demande, en tout cas quand il y a – semble-t-il – un consensus qui se dégage, et particulièrement ce soir, sur le domaine économique que nous avons longuement évoqué.

Nous avons eu des contacts avec les uns et les autres de manière à coller à l'actualité. C'est un vœu qui va vous être distribué. Il concerne Eolane à Montceau puisque le tribunal se réunissait aujourd'hui. La rédaction du vœu pouvait changer en fonction de la décision du tribunal. J'ai appris que le tribunal n'avait finalement pas prononcé la liquidation d'Eolane et qu'il se laissait un délai supplémentaire, jusqu'à mercredi si mes sources sont bonnes.

Le vœu que je vous propose d'adopter et qui a donné lieu à des échanges est le suivant. On pourra peut-être modifier la première phrase parce que nous avons mis : « Nous redoutons qu'aujourd'hui, le tribunal de commerce de Chalon ne place le fabricant de matériel électronique Eolane Montceau, filiale du groupe Eolane, en liquidation judiciaire ». Puisqu'il a décidé d'y réfléchir, je vous propose de mettre :

« Nous redoutons que le tribunal de commerce de Chalon ne place le fabricant de matériel électronique Eolane Montceau, filiale du groupe Eolane, en liquidation judiciaire.

Les élus que nous sommes veulent ici exprimer leur solidarité avec les salariés d'Eolane, mais aussi avec ceux de Gerbe et Konecranes. Nous comprenons leur désarroi et partageons leur colère lorsque la direction d'un groupe décide de fermer un site sur notre territoire pour mieux prospérer ailleurs.

Le Bassin minier est durement touché malgré notre mobilisation pour préserver l'emploi car, avec l'Etat et la Région, nous mettons tout en œuvre pour essayer de trouver des solutions lorsqu'une entreprise se trouve dans une situation de fragilité.

Concernant Eolane Montceau, la communauté urbaine a activement recherché des entreprises susceptibles d'occuper une partie des locaux pour diminuer les charges de l'entreprise.

Elle a également été associée aux discussions avec des repreneurs potentiels. Des discussions qui sont bien souvent, à leur demande, confidentielles et qui n'ont bien malheureusement pas abouti.

La communauté urbaine, labélisée « Territoire d'industrie », continuera de faire du développement économique sa toute première préoccupation. La crise économique et sociale engendrée par la pandémie liée à la Covid-19 nous renforce encore dans cette conviction si besoin en était. En partenariat avec la Région, nous avons d'ores et déjà mobilisé une enveloppe de 2,3 M€ pour aider les entreprises de 0 à 10 salariés.

Dès le mois de mai, nous avons également initié un travail de fond avec les entreprises du territoire pour réorienter les grands axes de notre stratégie de développement et définir, avec elles, un plan de relance qui permette de renforcer les écosystèmes locaux pour mieux résister aux chocs, de favoriser la localisation ou la relocalisation d'activités essentielles et d'intégrer davantage les dimensions humaines et environnementales dans notre économie. Parce que préserver l'emploi est notre priorité.

En conséquence, les élus communautaires, pleinement solidaires des élus du Bassin minier :

- Condamnent avec la plus grande fermeté la décision du groupe Eolane de fermer Eolane Montceau ;
- Appellent les services de l'Etat à la plus grande vigilance dans la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi. »

Voilà, mes chers collègues, le vœu que je vous propose d'adopter de manière à apporter notre soutien fort aux salariés, parce que c'est de cela dont il s'agit, et de bien alerter l'Etat sur ce qui va suivre si la liquidation était malheureusement prononcée.

Ce vœu a été partagé et modifié à certains moments, mais très rapidement parce qu'on est vite arrivé à un consensus.

Il ne s'agit pas de porter du discrédit, mais d'être vigilant. Parfois, il y a des décisions qu'on comprend mal. C'est le cas d'Eolane. C'est un groupe qui a manifestement les moyens, mais qui a malgré tout décidé de quitter le territoire.

Les élus communautaires, à l'unanimité, pleinement solidaires des élus du Bassin Minier :

- *Condamnent avec la plus grande fermeté la décision du groupe Eolane de fermer Eolane Montceau.*
- *Appellent les services de l'Etat à la plus grande vigilance dans la mise en œuvre du Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).*

M. le Président. - Nous en avons terminé.

Je vous souhaite une bonne soirée. D'habitude, on aurait pu boire du beaujolais. Je vous prie vraiment de m'en excuser. Je manque à tous mes devoirs, mais on ne peut pas prendre le risque de créer un cluster *made in* beaujolais. On va donc encore attendre un petit peu pour pouvoir se retrouver après le conseil.

Bonne soirée et prenez soin de vous.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures)

La secrétaire de séance

Mme Pascale FALLOURD

